

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## « Ateliers Eveil spirituel »

Animés par Violette et Virginie



[a.accordame@gmail.com](mailto:a.accordame@gmail.com)  
[www.accord-ame.com](http://www.accord-ame.com)

Pour participer aux ateliers et stages, votre **inscription est obligatoire**. Aussi, aucune inscription « orale » et/ou « sans versement d'acompte » ne sera acceptée.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque d'acompte.

En cas de participation insuffisante ou de force majeure, *Violette Germont et Virginie Bobée* se réservent le droit d'annuler ou de reporter l'atelier à une date ultérieure. Dans ce cas, selon votre choix, les règlements seront retournés ou attribués à une autre session.

**Nom et Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse complète :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Tél :** \_\_\_\_\_

**Adresse e-mail** \_\_\_\_\_

(SVP en majuscule pour la relecture)

**Adhérent Accord'âme à jour de cotisation N° adhésion :** \_\_\_\_\_  
**Adhésion en année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**

**Non adhérent** Accord'âme : je joins le bulletin d'adhésion (sur le site [accord-ame.com](http://accord-ame.com)) complété, signé et un chèque du montant de l'adhésion.

### Je m'inscris à l'atelier :

Merci de cocher le ou les atelier(s) concerné(s) - un bulletin d'inscription à remplir par personne

*Date limite d'inscription : 10 jours avant la date de l'atelier*

#### **Protection et nettoyage énergétique**

Dimanche 19 mai 2019 - 9h/17h

- 120 euros
- Repas tiré du sac et mis en commun

#### **LES CLES DE LA RECONNEXION**

*Incarnez votre mission d'âme*

Atelier sur 2 jours non sécables

Les Dimanches 28 avril et 16 juin 2019 - 9h/17h00

- 240 euros
- **Pour les personnes présentes à la fenêtre ouverte du jeudi 7 mars 2019 : le tarif est de 210 €**
- repas tiré du sac et mis en commun

**Je joins un chèque d'acompte à l'ordre de **Virginie Bobée** d'un montant minimum de 50% du tarif de l'atelier** - non remboursable - pour mon inscription. *En cas de désistement dans les 15 jours précédant l'atelier, le chèque d'acompte ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical ou justificatif majeur. Le solde total de l'atelier devra être acquitté le jour de votre participation à l'atelier.*

*Pour information : Les chèques seront remis à l'encaissement début du mois suivant la date de l'atelier (Exemple : atelier en mai = encaissement début juin)*

**A retourner à : Violette Germont 49 rue Paul Bert 45400 Fleury les Aubrais**  
Ou à donner en main propre

*A réception de votre bulletin accompagné de votre chèque d'acompte :  
**vous recevrez un mail confirmant votre inscription.***

**Date et signature :**